

Fondation Notre-Dame

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS - LA DÉFENSE CEDEX
TÉL. : +33 (0)1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0)1 49 97 60 01

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 - SIÈGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10, rue du Cloître Notre-Dame 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Fondation Notre-Dame, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les notes 3.2.2 « Reports à nouveau et fonds dédiés » et 4.2.2 « Affectation de tout ou partie du résultat & réserves » exposant le changement de méthode comptable concernant le traitement comptable des dons non affectés du secteur Entraide ;
- la note 4.2.6 « Fonds dédiés » de l'annexe : celle-ci mentionne le montant des fonds dédiés revenant à la fondation KTO qui représentent 652 K€ au 31 décembre 2016, à rapprocher du montant de 7 123 K€ des ressources transmises à l'association KTO en 2016 (cf. note 6 de l'annexe, soit environ 33 jours de fonds reversés).

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, les notes « 3.2.2 Reports à nouveau et fonds dédiés » et « 4.2.2 Affectation de tout ou partie du résultat & réserves » de l'annexe exposent le changement de méthode comptable concernant le traitement comptable des dons non affectés du secteur Entraide.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié la correcte application du changement de méthode comptable et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 15 juin 2017

Le commissaire aux comptes

MAZARS



JULIEN MARIN-PACHE



JEROME EUSTACHE

LA FONDATION NOTRE DAME



Reconnue d'utilité Publique par Décret du 30 novembre 1992

Statuts modifiés par Décret du 23 janvier 2008 lui accordant le statut de Fondation abritante

10 rue du Cloître Notre-Dame

75004 PARIS

www.fondationnotredame.fr

N°SIRET 393739594 00157- APE 9499E

URSSAF : 756730030540001011

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2016



FONDATION NOTRE DAME

BILAN 2016 (en €)

ACTIF	2 016			2 015
	Valeur Brute	Amor.& Prov.	Valeur Nette	Valeur Nette
Total Actif immobilisé	31 002 024	1 337 889	29 664 135	28 370 157
Immobilisations incorporelles et corporelles	16 944 212	1 021 551	15 922 661	15 038 031
- Logiciel, matériel et mobilier de bureau	74 246	64 896	9 350	10 181
- Terrains	8 442 000	-	8 442 000	8 442 000
- Constructions	8 409 348	956 655	7 452 693	6 585 850
- Immobilisations en cours	18 617	-	18 617	
Immobilisations financières	14 057 812	316 338	13 741 474	13 332 126
- Obligations	8 514 722	259 216	8 255 506	8 793 733
- Obligations, intérêts courus à recevoir	173 384	-	173 384	199 271
- Actions	2 195 737	5 513	2 190 223	1 180 416
- Autres (FCP, etc.)	3 173 969	51 609	3 122 360	3 158 706
Créances et Comptes rattachés	1 649 644	16 629	1 633 015	730 734
- Donateurs et Organismes	1 460 203	16 629	1 443 573	617 629
- Autres créances	189 442	-	189 442	113 105
Valeurs mobilières de placement	3 320 703	58 528	3 262 174	3 081 545
- Fonds obligataires y compris coupons courus	2 270 061		2 270 061	2 130 727
- Autres valeurs mobilières de placement (actions, FCP)	1 050 641	58 528	992 113	950 818
Disponibilités	18 530 867	-	18 530 867	14 830 857
- Banques : comptes sur livret et comptes courants	18 530 867	-	18 530 867	14 830 857
Charges constatées d'avance	36 183	-	36 183	75 912
Total actif circulant	23 537 397	75 158	23 462 239	18 719 049
TOTAL ACTIF	54 539 421	1 413 047	53 126 374	47 089 205

PASSIF	2 016		2 015
	Valeur Nette après affectation Résultat	Valeur Nette avant affectation Résultat	Valeur Nette avant affectation du résultat
Fonds associatif	30 492 793	29 704 552	27 754 194
Dotation pérenne non consommable	5 607 228	5 039 639	3 303 204
- Dotation statutaire FND	1 682 949	1 682 949	1 682 949
- Dotations complémentaires y compris Programme Entraide	3 924 279	3 356 690	1 620 255
Apports des fondations abritées	24 885 566	24 664 914	24 450 990
- Dotation initiale	23 439 086	23 439 086	23 139 086
- Dotations complémentaires	350 918	310 918	111 418
- Dotations consommables	1 095 562	914 910	1 200 486
Réserves affectées	1 732 246	1 458 432	394 445
Report à nouveau	2 570 696	2 511 768	- 269 499
Résultat de l'exercice	- 0	1 120 983	2 302 748
Fonds dédiés	9 672 393	9 672 393	11 328 294
- Fonds dédiés aux fondations abritées	6 385 520	6 385 520	8 907 931
- Fonds dédiés spécifiques aux fondations abritées	2 590 045	2 590 045	1 929 290
- Fonds dédiés sur subventions publiques de fonctionnement			
- Fonds dédiés spécifiques du Programme Entraide	696 828	696 828	491 072
Dettes & Assimilées	8 658 247	8 658 247	5 579 025
- Emprunts financiers divers	175 103	175 103	225 103
- Dettes financières diverses	312 158	312 158	39 331
- Fournisseurs et comptes rattachés	878 513	878 513	863 350
- Dettes fiscales et sociales	145 308	145 308	153 183
- Projets bénéficiaires restant à solder	4 602 779	4 602 779	4 173 052
- Autres dettes	2 544 385	2 544 385	125 004
Produits constatés d'avance	-	-	
TOTAL PASSIF	53 126 374	53 126 374	47 089 206

	Total 2017	Total 2018 et suivants	Total
Engagements donnés	790 000		790 000
Engagements reçus	4 797 247	2 185 901	6 983 148
<i>dont legs et donations affectés</i>	2 712 734	-	2 712 734

FONDATION NOTRE DAME

	2016	2015	variation 2016-2015 en %
Produits d'exploitation			
Dons manuels non affectés	2 854 903	2 762 864	3,33%
Dons manuels affectés	18 457 674	18 338 496	0,65%
Total des collectes	21 312 577	21 101 359	1,00%
Legs & donations	3 002 207	3 702 786	-18,92%
Subventions d'exploitation	68 000	-	
Autres produits liés à la générosité du public et produits des activités annexes	103 189	53 648	92,35%
Loyers et récupérations des charges	331 247	193 667	71,04%
Quote-part s/ résultat de dotation consommable	285 576	448 451	
Total des produits d'exploitation (P1)	25 102 796	25 499 910	-1,56%

Missions sociales			
Projets engagés	17 925 867	15 729 689	13,96%
Charges externes	3 597 373	3 352 552	7,30%
dont charges externes missions sociales	281 354	39 717	
Charges de personnel	1 822 281	1 648 235	10,56%
dont personnel affecté en missions sociales	403 422	221 036	82,51%
dont personnel affecté en appel public à la générosité et au fonctionnement	1 418 859	1 427 199	-0,58%
Dotation aux amortissements et provisions	271 760	236 493	14,91%
Autres charges- Impôts	53 100	42 804	24,05%
Total des Charges d'exploitation (C1)	23 670 381	21 009 773	12,66%

I. Résultat d'exploitation (P1-C1)	1 432 415	4 490 137	-68,10%
---	------------------	------------------	----------------

Produits financiers (P2)	822 067	806 110	
Charges Financières (C2)	230 290	428 023	
II. Résultat financier (P2-C2)	591 777	378 088	56,52%

Produits exceptionnels (P3)	428 418	49 073	
Charges exceptionnelles (C3)	44 487	54 616	
III. Résultat exceptionnel (P3-C3)	383 931	5 543	-7026,72%

Total des Produits inscrits au compte de résultat (P4=P1+P2+P3)	26 353 281	26 355 094	
Total des Charges inscrits au compte de résultat (C4=C1+C2+C3)	23 945 158	21 492 412	

IV. Résultat avant variation des fonds dédiés (P4-C4)	2 408 123	4 862 682	
--	------------------	------------------	--

Reprise des fonds dédiés dans l'exercice :

Report des fonds dédiés spécifiques année N-1 (FDS1)	2 420 363	781 157	
Report des fonds dédiés aux fondations abritées année N-1 (FDA1)	5 964 890	5 886 138	
<i>Variation des fonds dédiés spécifiques (création, renfort ou utilisation) (vdfs1)</i>	<i>866 510</i>	<i>1 639 205</i>	
<i>Variation des fonds dédiés aux fondations abritées (affectation du résultat et reprise pour création de fonds dédiés spécifiques) (vfda1)</i>	<i>420 630</i>	<i>78 752</i>	
<i>Variation des fonds dédiés du Programme Entraide et Education*</i>		<i>841 977</i>	
Engagements à réaliser sur ressources affectées aux fondations abritées sur année N (FDA2 = FDA1+ vfda1)	6 385 520	5 964 890	
Report des fonds dédiés spécifiques année N+1 (FDS2 = FDS1+ vdfs1)	3 286 873	2 420 363	

Total des Produits (P5=P4+FDS1+FDA1)	34 738 533	33 022 389	
Total des Charges (C5=C4+FDS2+FDA2)	33 617 550	30 719 641	

V. Résultat de l'exercice avant affectation (V=P5-C5)	1 120 983	2 302 747	
--	------------------	------------------	--

Ventilation du résultat de l'exercice après variation des fonds dédiés :

Augmentation de la dotation de la FND abritante et du Programme Entraide	567 589	1 201 035	
Affectation en dotation complémentaire des fondations abritées	220 652	199 500	
Affectation nette au poste réserves	273 814	1 063 987	
Affectation en report à nouveau des fondations abritées et du Programme Entraide**	58 928	161 774	

* Les comptes 2015 présentaient le résultat du programme Entraide comme celui des fondations abritées, c'est à dire après variation des fonds dédiés pour tenir compte de l'affectation spécifique.

** En 2016, le changement de méthode comptable explicité en annexes présente cette variation par affectation du résultat avec un classement du résultat du Programme Entraide en report à nouveau.

FONDATION NOTRE DAME

Compte d'emploi des Ressources 2016

EMPLOIS	(1)	(3)	RESSOURCES	(2)	(4)
	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N		Ressources collectées de N = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		2 943 041
1- MISSIONS SOCIALES	18 686 873	16 259 447	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	22 822 939	22 822 939
1-1 Réalisées en France	18 686 873	16 259 447	1-1 Dons et legs collectés	21 871 248	21 871 248
- Actions réalisées directement	313 097	305 417	- Dons manuels non affectés	2 854 903	2 854 903
- Versements à d'autres organismes agissant en France	17 970 354	15 550 609	- Dons manuels affectés	16 347 157	16 347 157
- Accompagnement des projets	403 422	403 422	- Legs et autres libéralités non affectés	1 437 600	1 437 600
1-2 Réalisées à l'étranger	-	-	- Legs et autres libéralités affectés	1 231 589	1 231 589
- Actions réalisées directement	-	-	1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	951 691	951 691
- Versements à un organismes central ou d'autres organismes	-	-	Produits accessoires aux frais d'appel à la générosité du public et autres produits	155 871	155 871
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	3 848 756	3 697 842	Produits financiers	367 402	367 402
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	3 567 790	3 567 790	Produits exceptionnels	428 418	428 418
Ratio Frais d'appel à la générosité du public / Total ressources collectées	15,6%	-			
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés	150 914	-	2- AUTRES FONDS PRIVÉS	2 729 111	
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	-	-	3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	68 000	
2-4 Frais d'information et de communication	130 051	130 051	4- AUTRES PRODUITS	733 230	
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 409 529	731 924	Produits financiers	454 665	
Frais de gestion - abritante	714 372	645 925	Loyers	278 566	
Frais de gestion - abritées y compris gestion immobilière	464 868	59 998	Autres produits		
Charges financières	230 290	26 001			
		20 689 213			
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	23 945 158		I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	26 353 281	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS			II- REPRISES AUX PROVISIONS	-	
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	9 672 393		III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	8 385 252	
			IV- VARIATION DES FONDS DEDES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés)		806 019
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 120 983		V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
TOTAL GENERAL	34 738 533		TOTAL GENERAL	34 738 533	22 016 920
V- Part des acquisitions d'immo brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		20 689 213	VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		20 689 213
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		4 270 748

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	120 371		Bénévolat	-	
Frais de recherche de fonds	23 413		Prestations en nature	14 159	
Frais de fonctionnement et autres charges	-		Dons en nature	129 625	
TOTAL	143 784		TOTAL	143 784	



ANNEXES

AUX COMPTES 2016

DE LA FONDATION NOTRE DAME

NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2016	3
NOTE 2 : DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	4
NOTE 3 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	4
3.1 Cadre légal de référence	4
3.2 Principes comptables appliqués à la Fondation Notre Dame et aux fondations abritées	4
3.2.1 Comptabilisation des dotations & des revenus des dotations	6
3.2.2 Report à nouveau et fonds dédiés.....	6
3.2.3 Traitement des legs et donations	7
3.2.4 Méthode d'affectation des charges administratives du secteur Commun	7
3.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles.....	7
3.2.6 Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.....	8
3.3 Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER)	8
NOTE 4 : COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN	9
4.1 Notes sur l'Actif	9
4.1.1 Immobilisations incorporelles & corporelles.....	9
4.1.2 Immobilisations financières, valeurs mobilières de placement et disponibilités.....	11
4.1.3 Créances	15
4.2. Notes sur le passif	17
4.2.1 Fonds associatifs.....	17
4.2.2 Affectation de tout ou partie du résultat & réserves.....	21
4.2.3 Congés payés et Compte Epargne Temps.....	24
4.2.4 Indemnités pour départ à la retraite.....	24
4.2.5 Taxe sur les salaires	24
4.2.6 Fonds dédiés	24
4.2.7 Dettes.....	27



NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS.....	29
5.1 Locaux.....	29
5.2 Effectifs.....	29
5.3 Contribution des bénévoles.....	31
5.4 Honoraires du Commissaire aux Comptes.....	31
5.5 Charges administratives communes.....	32
5.6 Engagements hors bilan au 31/12/2016.....	32
5.7 Contributions volontaires en nature.....	34
NOTE 6 : PROJETS SOUTENUS.....	35
NOTE 7. COMMENTAIRES SUR LE COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	42
7.1 Emplois.....	42
7.1.1 Contenu des missions sociales.....	42
7.1.2 Contenu des frais d'appel public à la générosité.....	44
7.1.3 Contenu des frais de recherche des autres fonds privés.....	44
7.1.4 Contenu des charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics..	44
7.1.5 Contenu des frais d'information et de communication.....	44
7.1.6 Contenu des frais de fonctionnement.....	44
7.1.7 Engagements à réaliser sur ressources affectées.....	45
7.1.8 Excédent de ressources de l'exercice.....	45
7.2 Ressources.....	45
7.2.1 Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice.....	45
7.2.2 Ressources collectées auprès du public.....	45
7.2.3 Autres produits liés à la générosité du public.....	46
7.2.4 Autres fonds privés.....	46
7.2.5 Subventions & autres concours publics.....	46
7.2.6 Autres produits.....	46
7.2.7 Variation des fonds dédiés.....	46
7.2.8 Contributions volontaires en nature.....	46

NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2016

- La Fondation Notre Dame a accueilli en 2016 une nouvelle fondation abritée de flux faisant appel public à la générosité, la Fondation Yves Mahyeuc ainsi que 4 nouvelles fondations privées, créées à l'initiative de familles ou de personnes seules.
- Au 31 décembre 2016, la Fondation Notre Dame compte désormais 32 fondations abritées actives dont 16 initiées par des particuliers. Parmi les fondations abritées, 15 font appel public à la générosité, tout comme la Fondation Notre Dame elle-même à travers son programme « Entraide & Education ». Une fondation a une vocation de gestion d'un patrimoine de rapport.
- Dans la lignée de 2015, les ressources de l'ensemble du périmètre de la Fondation Notre Dame se maintiennent à 26,3 millions d'euros répartis essentiellement entre 21,3 millions d'euros de dons (+ 1 %), 3 millions de legs et donations (-19 % après le doublement entre 2014 et 2015) et 0,8 million de produits financiers (+2 %). Par ailleurs, a été comptabilisé un produit exceptionnel de 428K€ pour la Fondation Insertion par le Logement : il s'agit de l'annulation d'un projet financé par un legs qui devient un fonds affecté spécifique en 2016.
- Le montant des projets soutenus atteignent les 17,9 millions d'euros (+14 %), les fondations abritées n'hésitant pas à puiser dans leurs fonds dédiés pour soutenir des projets. Par ailleurs, l'accompagnement des projets a été fortement renforcé (403 K€ versus 221 K€ en 2015) : il s'agit du temps consacré par des salariés à l'instruction, au suivi et à l'accompagnement des projets. Les fondations abritées ont également développé des actions en propre pour 281 K€ (versus 39,7 K€ en 2015) en complément des soutiens accordés à des projets.
- En septembre 2016, après 17 mois de contrôle, le rapport de la Cour des Comptes a été rendu public. Les magistrats de la rue Cambon ont conclu à « la conformité aux objectifs poursuivis par l'appel public à la générosité et par l'organisme des dépenses engagées par la Fondation Notre Dame de 2010 à 2014 ». La Fondation Notre Dame relève avec satisfaction les commentaires positifs sur la qualité de la gouvernance, la fiabilité des circuits de collecte, la maîtrise des charges ou la rigueur de gestion des projets. La plupart des autres remarques de la Cour portent sur des points plus techniques, dont certains soulèvent la question de la cohérence des réglementations en vigueur¹. La présentation des comptes 2016 intègre dès à présent les évolutions demandées et la Fondation Notre Dame attire l'attention du lecteur sur les évolutions de présentation du résultat et des fonds dédiés retracées dans les notes 3.2.2 et 4.2.2 et suivantes.



¹ Le CRC 2009-01 est apparu ainsi en contradiction avec le CRC 2008-12 afférent à l'établissement du Compte d'Emploi des Ressources avec une notion différente concernant l'emploi des fonds dédiés.

NOTE 2 : DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE

Les Comptes de la Fondation Notre Dame sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.



NOTE 3 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2016 sont établis et présentés conformément aux règlements :

- CRC 99-01 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
- CRC 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation modifiant le règlement 99-01,
- CRC 2008-12 concernant les méthodes d'élaboration et de présentation du Compte d'Emploi des Ressources (CER).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

3.2 Principes comptables appliqués à la Fondation Notre Dame et aux fondations abritées

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

Le plan comptable comporte 34 établissements au 31 décembre 2016 soit :

- un secteur « Mutualisation » pour les placements des dotations,
- un secteur « charges Communes » pour les frais généraux non directement rattachables à une fondation abritée ou au Programme Entraide & Education,



- 15 fondations abritées faisant appel public à la générosité (Fondation KTO, Fondation des Bernardins, Fondation pour l'Insertion par le Logement, Fondation Sainte-Geneviève, Fondation Adveniat, Fondation du Mont Saint-Michel, Fondation des EDC, Fondation Sainte-Clotilde, , Fondation Falret, Fondation des Liens Familiaux, Fondation Avenir du Patrimoine à Paris, Fondation Saint Etienne, Fondation Bible et Culture, Fondation Accueillir la Vie, Fondation Yves Mahyeuc) ainsi que le programme Entraide & Education à Paris,
- 16 Fondations privées, familiales ou personnelles (Fondation H., Fondation Frédéric de Sainte Opportune, Fondation Arche de Vie, Fondation CHM- Saint François, Fondation Identité & Dignité, Fondation Jeanteur, Fondation Saint-Vallerin, Fondation Karol Wojtyla pour l'amour humain, Fondation Marie-Eugénie Rose, Fondation Olivier-Triau, Fondation Ste Foy, Fondation Anastasis, Fondation 154, Fondation Educimpact, Fondation Gaïa, Fondation PIPSA).

Chaque établissement comptable d'une fondation faisant appel public à la générosité comprend :

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs), du mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité (échanges de fichiers, contribution à des manifestations, etc.),
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Ces établissements enregistrent de plus :

- la répartition des charges de frais généraux du secteur Commun selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Si l'établissement ne fait pas appel public à la générosité, il comprend :

- les ressources et les charges liés à la gestion des actifs de la Fondation, notamment les produits financiers qui lui sont propres,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets,

Elle enregistre également :

- la répartition des charges de frais généraux du secteur Commun selon la convention de création de la Fondation.

Chaque établissement comptable à son propre bilan, compte de résultat et compte Emploi-Ressources (pour celles faisant appel public à la générosité). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les fonds associatifs relèvent du Secteur Mutualisation lorsque les fondations abritées en ont accepté le principe. Les opérations de secteurs à secteurs sont traitées par « comptes de liaison ».

La présentation du passif, au bilan, d'une double colonne « valeur nette avant affectation du résultat »/ « valeur nette après affectation du résultat » permet une meilleure lisibilité des comptes.

3.2.1 Comptabilisation des dotations & des revenus des dotations

Selon le règlement CRC 2009-01, les dotations et l'ensemble du passif de la Fondation Notre Dame sont présentées de la manière suivante :

- la dotation pérenne représentative d'actifs aliénables consiste en apport d'actifs consentis à la Fondation Notre Dame en 1992 ou ultérieurement sans jamais avoir été frappés de clause d'inaliénabilité. Les actifs de la dotation propre de la Fondation Notre Dame sont intégralement constitués de placements financiers interchangeables. A l'actif, ils trouvent leur correspondance dans les immobilisations financières. Comme le prévoit l'article 13 des statuts de la Fondation Notre Dame, les montants venant abonder la dotation statutaire, lors de l'affectation de tout ou partie du résultat par décision du Conseil d'Administration, sont comptabilisés au poste de « Dotation complémentaire ».
- Indépendamment de sa dotation, la Fondation Notre Dame a reçu et reçoit des dotations non consommables des fondations abritées à vocation pérenne, comptabilisées sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées ». Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation. Le mouvement est alors enregistré en « dotations complémentaires ». Depuis 2014, certaines fondations abritées ont été constituées par un apport initial, sous forme de dotation consommable, c'est-à-dire que le capital, ainsi que les revenus financiers de l'exercice, sont utilisés jusqu'à complète consommation des fonds. La Fondation sera clôturée dès lors qu'elle ne disposera plus d'aucun moyen financier. Le calendrier de la consommation des fonds peut être défini dès la création de la fondation abritée ou ne pas être précisé à l'origine. Dans ce dernier cas, la consommation se fait en fonction des besoins de l'exercice.

Depuis l'exercice 2009, le secteur Mutualisation regroupe l'ensemble des investissements financiers à long terme de la Fondation abritante et des fondations abritées avec dotation qui ont décidé de mutualiser leurs fonds à long terme avec ceux de la Fondation abritante. La mutualisation consiste à redonner à chaque établissement apporteur, une quote-part de chaque ligne d'investissement calculée en fonction des apports. En ce qui concerne les revenus financiers, il est tenu compte de la date d'arrivée des fonds investis. Cette mutualisation a été mise en œuvre pour diminuer les risques sur chacune des lignes d'investissements et, de fait, fait profiter les entrants de la sécurité du volume d'investissements déjà constitués. La Mutualisation concerne la FND-abritante, la Fondation KTO, la Fondation des Bernardins et le programme Entraide & Education.

3.2.2 Report à nouveau et fonds dédiés

Le traitement des fonds dédiés est spécifique au statut de fondation abritante (cf. Règlement CRC 2009-01) : la partie des ressources affectées par les donateurs qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées ».

Toutes les ressources reçues à la Fondation Notre Dame sont affectées, soit au programme Entraide & Education, soit à une fondation abritée ou soit à la FND-abritante. Au niveau des comptes de la FND-Abritante il y a donc :

- soit une variation des fonds dédiés de chacun des établissements comptables, pour les fondations abritées matérialisant ainsi l'affectation souhaitée par les donateurs. L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite en produits des exercices futurs en « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées » par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.
- soit un report à nouveau pour le programme Entraide ou l'établissement recouvrant les charges communes ainsi que pour les fondations présentant un déficit

Il peut exister des sous-fonds dédiés (« fonds dédiés spécifiques » dans la présentation des comptes) lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation spécifique de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice ou pour le suivi de subventions publiques affectées à des projets.

Le traitement systématique en fonds dédiés des fondations abritées est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. A la suite du contrôle de la Cour des Comptes, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux **fonds dédiés spécifiques** dans les annexes des Fondations abritées. Ainsi dans les plaquettes des fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le cumul des résultats des exercices antérieurs.

3.2.3 Traitement des legs et donations

Les libéralités font l'objet d'un suivi comptable individualisé pendant toute la durée de leur réalisation. Il peut s'agir de donations, de droits d'auteurs, de donations simples, de donations temporaires d'usufruit, d'assurances-vie ou de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier).

Au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la gestion temporaire de ces biens, les mouvements financiers correspondants sont enregistrés dans le compte 475 « legs et donations ». Lors de la réalisation définitive de chaque bien constituant l'actif successoral et après avoir enregistré l'ensemble des charges de réalisation, le produit net de charges est constaté en compte de résultat.

3.2.4 Méthode d'affectation des charges administratives du secteur Commun

En 2016, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame a décidé de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe.

3.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels 1 an
- Matériel de bureau 5 ans
- Matériel informatique 3 ans



Depuis 2012, a été appliquée la méthode par composants sur les constructions figurant en immobilisations : répartition des immeubles d'habitation en trois composants comme suit.

- pour 50% Gros Œuvre
- pour 20% Façades, Etanchéité, Couverture et menuiseries extérieures
- pour 30% Agencements : Chauffage Climatisation
Ascenseurs monte-charges
Electricité câblage
Plomberie et autres
Agencements intérieurs et décoration

Les durées d'amortissement de ces trois composants sont les suivantes :

- Gros Œuvre : 80 ans taux : 1,25%
- Façades : 40 ans taux : 2,50 %
- Agencements : 15 ans taux : 6,66 %

La répartition en trois composants et les durées d'amortissement des immeubles de bureaux se décomposent de la manière suivante :

- Gros Œuvre : 60 ans taux : 1,67%
- Façades : 30 ans taux : 3,33 %
- Agencements : 15 ans taux : 6,66 %

3.2.6 Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Les obligations à long terme sont reclassées en immobilisations financières selon les critères retenus par le plan comptable général, la Fondation Notre Dame ayant l'intention de garder ces titres jusqu'à leur échéance de remboursement. Les obligations achetées au-dessus du nominal, sont dépréciées pour ramener la valeur nette au nominal à l'échéance de remboursement.

Voir également paragraphe 4.1.2

3.3 Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER)

Les organismes faisant appel public à la générosité ont l'obligation de présenter en annexe de leurs comptes annuels le tableau CER (Compte d'emploi annuel des ressources) issu du règlement CRC 2008-12 et les propres notes annexes au CER. Nous invitons le lecteur des comptes de la Fondation Notre Dame à se reporter à la note 7 qui définit tous les postes du CER dans le cadre des activités propres de la Fondation Notre Dame et notamment les grands ensembles que sont les postes « missions sociales », les « frais de recherche de fonds » et les « frais de fonctionnement ». La Fondation Notre Dame a notamment précisé par des sous-postes des charges nécessitant d'être individualisés.



NOTE 4 : COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

4.1 Notes sur l'Actif

4.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles

Immobilisations brutes

RUBRIQUES	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions, apports, création	Cessions, virements	Valeur brute fin d'exercice
Logiciels de gestion	9 369	0	260	9 109
Logos	13 909	0	0	13 909
Total immobilisations incorporelles	23 278 €	- €	260 €	23 018 €
Terrain	8 442 000	0	0	8 442 000
Constructions	7 277 203	1 132 145	0	8 409 348
Constructions en cours	0	18 617	0	18 617
Agencement, aménagement, installations	0	2 878	0	2 878
Matériel de bureau, informatique et mobilier	49 446	0	1 095	48 351
Total immobilisations corporelles	15 768 649 €	1 153 640 €	1 095 €	16 921 194 €
Total immobilisations brutes	15 791 927 €	1 153 640 €	1 355 €	16 944 212 €

Amortissements

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Logiciels de gestion	9 369	0	260	9 109
Logos	13 669	240	0	13 909
Total immobilisations incorporelles	23 038 €	240 €	260 €	23 018 €
Terrain	0	0	0	0
Constructions	691 354	265 301	0	956 655
Constructions en cours				0
Agencement, aménagement, installations	0	719	0	719
Matériel de bureau, informatique et mobilier	39 505	2 749	1 095	41 159
Total immobilisations corporelles	730 859 €	268 769 €	1 095 €	998 533 €
Total amortissements	753 897 €	269 009 €	1 355 €	1 021 551 €

Valeur nette des immobilisations

RUBRIQUES	Valeur nette début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Acquisitions, apports, création, virements	Valeur nette fin d'exercice
Logiciels de gestion	0	0	260	0	0
Logos	240	240	0	0	0
Total immobilisations incorporelles	240 €	240 €	260 €	- €	- €
Terrain	8 442 000	0		0	8 442 000
Constructions	6 585 851	265 301		1 132 145	7 452 693
Constructions en cours	0		0	18 617	18 617
Agencement, aménagement, installations	0	719	0	0	2 159
Matériel de bureau, informatique et mobilier	9 941	2 749	1 095	-1 095	7 192
Total immobilisations corporelles	15 037 792 €	268 769 €	1 095 €	1 149 667 €	15 922 661 €
Total	15 038 031 €	269 009 €	1 355 €	1 149 667 €	15 922 661 €



Les principales variations entre 2015 et 2016 des immobilisations concernent les immobilisations corporelles :

- la réception de deux appartements par legs pour le Programme Entraide & Education,
- l'acquisition de deux appartements à vocation sociale pour la Fondation Insertion par le Logement,
- Les travaux nécessaires à la mise en location pour deux d'entre eux.

4.1.2 Immobilisations financières, valeurs mobilières de placement et disponibilités

On distingue les valeurs mobilières de placement relevant du choix de la mutualisation, pour les fondations à dotation pérenne, des valeurs mobilières de placement hors mutualisation, qui dépendent pour la plupart d'une fondation abritée donnée.

Sont concernées par les titres immobilisés, les fondations disposant d'une dotation (pérenne ou consommable), soit 4 fondations collectrices, 7 fondations privées (dont 3 à dotation consommable).

Composition des Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2016 :

Immobilisations financières :

Valeurs détenues	Valeur comptable d'achat	Coupons courus et intérêts capitalisés au 31/12/2016	Dépréciation et amortissement au 31/12/2016	Valeur comptable nette au 31/12/2016	Valeur de marché au 31/12/2016 (hors coupons courus)	Plus/moins value latente au 31/12/2016	Valeur comptable nette au 31/12/2015
	A	B	C	D=A+B-C	E	F=E-(A-C)	
Immobilisations							
Portefeuille obligataire	8 514 722	153 001	259 217	8 408 506	8 310 153	54 648	9 129 551
Portefeuille actions	2 195 737	0	5 513	2 190 224	2 463 888	273 664	1 180 416
OPCVM	2 326 937	0	4 384	2 322 553	2 729 115	406 561	1 725 127
Contrats ass-vie multi-supports	396 000	5 710	0	401 710	NA	N.A	396 000
Parts de SCPI	251 031	10 214	47 225	214 019	214 019	0	251 031
Bons de caisse	200 000	4 461	0	204 461	NA	N.A	650 000
Total immobilisations	13 884 427 €	173 386 €	316 339 €	13 741 474 €	13 717 175 €	+ 734 873 €	13 332 125 €

Les immobilisations financières sont la contrepartie des dotations. Au 31/12/2016, la dotation de la Fondation abritante représentait 3 061 K€ et la principale fondation privée 7 451 K€.

Valeurs mobilières de placement de l'ensemble des fondations :

Valeurs détenues	Valeur comptable d'achat	Coupons courus et intérêts capitalisés au 31/12/2016	Dépréciation et amortissement au 31/12/2016	Valeur comptable nette au 31/12/2016	Valeur de marché au 31/12/2016 (hors coupons courus)	Plus/moins value latente au 31/12/2016	Valeur comptable nette au 31/12/2015
	A	B	C	D = A+B-C	E	F=E-(A-C)	
Valeurs de placement							
Portefeuille obligataire	97 550	0	0	97 550	99 717	+ 2 167	0
Contrats assurance-vie multi-supports	1 748 727	423 785	0	2 172 512	NA	N.A	2 130 727
Portefeuille actions	373 968	0	54 583	319 385	353 954	+ 34 570	438 264
OPCVM	546 572	0	2 478	544 094	573 649	+ 29 555	512 554
Parts de SCPI	130 103	0	1 468	128 635	165 693	37 058	0
Total valeurs mobilières de placement	2 896 920 €	423 785 €	58 529 €	3 262 176 €	1 193 013€	103 350 €	3 081 545 €
Total placements financiers hors coupons	16 781 347 €	597 171 €	374 868 €	17 003 650 €	14 910 188 €	+ 838 223 €	16 413 670 €

Les autres valeurs mobilières de placements concernent l'ensemble des fondations, avec une part prépondérante des fondations privées présentant une diversification plus grande des placements. Le choix de ceux-ci s'opère en fonction de la durée d'existence de la fondation et de sa sensibilité au risque.

**Disponibilités :**

		31/12/2016	31/12/2015
Fondations collectrices	Programme Entraide & Education à Paris	4 547 673 €	3 757 072 €
	Secteur charges communes	4 362 880 €	2 716 813 €
	Fondation des Bernardins	1 733 970 €	1 862 070 €
	Fondation Sainte Geneviève	1 509 763 €	1 570 076 €
	Fondation Avenir du Patrimoine à Paris	968 858 €	888 442 €
	Fondation KTO	675 802 €	345 642 €
	Fondation du Mont Saint-Michel	553 391 €	562 434 €
	Fondation Accueillir la Vie	529 498 €	108 341 €
	Fondation Saint-Etienne	275 082 €	230 272 €
	Fondation Adveniat	260 783 €	410 043 €
	Fondation pour l'Insertion par le Logement	207 901 €	619 923 €
	Fondation des EDC	164 883 €	91 356 €
	Fondation Falret	146 627 €	201 085 €
	Fondation Sainte Clotilde	61 226 €	1 449 €
	Fondation Liens Familiaux	46 719 €	37 591 €
	Fondation Yves Mahyeuc	18 061 €	-
	Fondation Bible et Culture	15 681 €	52 737 €
	Fondation François d'Assise	0 €	142 826 €
Sous-total Fondations collectrices		16 078 798 €	13 598 172 €

	31/12/2016	31/12/2015
Sous-total Fondations privées	1 815 982 €	1 025 759 €

	31/12/2016	31/12/2015
Secteur Mutualisation des dotations	636 087 €	206 924 €

Total	18 530 867 €	14 830 855 €
--------------	---------------------	---------------------



Les principales variations des disponibilités s'expliquent par :

- L'importance des disponibilités du secteur charges communes : Celui-ci comprend un don reçu en préfiguration de la création d'une fondation pour 1,3 million. Il comprend également des disponibilités de fondations privées dont les comptes bancaires étaient en cours d'ouverture au 31/12/2016.
- L'ensemble des fondations abritées et le programme Entraide ont engagés pour 4,6 millions d'euros de projets non encore soldés au 31/12/2016. Ces fonds qui doivent être appelés à brève échéance doivent rester disponibles.
- Le secteur mutualisation des dotations comprend les quotes-parts revenant à la FND abritante, à la Fondation des Bernardins, à la Fondation KTO et au programme Entraide & Education. A fin 2016, la tombée de lignes obligataires non réemployée a provoqué une forte augmentation des disponibilités.

4.1.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Tableau des créances :

	2016	2015
Dons encaissés en janvier au titre de l'année n-1		
Total fondations collectrices	1 335 259	544 495
Total fondations privées	29 237	10 600
Sous-total dons perçus en janvier au titre de l'année n-1	1 364 496	555 095
Notes de débit d'échanges de fichiers à encaisser		
Total fondations collectrices	67 852	57 912
Sous-total notes de débit d'échanges de fichiers à encaisser	67 852	57 912
Loyers		
Total fondations collectrices	4 635	751
Total fondations privées	6 590	3 870
Sous-total Loyers	11 226	4 621
Total créances donateurs et organismes - fondation collectrices	1 407 747	603 158
Total créances donateurs et organismes - fondation privées	35 827	14 470
Total créances donateurs et organismes	1 443 573	617 628

La principale cause de la variation sur les dons encaissés en janvier au titre de l'année n-1 provient de la Fondation des Bernardins et du Programme Entraide.



L'augmentation du montant des loyers à recevoir au 31/12/2016 provient de l'augmentation du nombre d'appartements mis en location.

	2016	2015
<u>Avoirs</u>		
Total fondations Collectrices	2 571	2 662
Avoirs à recevoir	2 571	2 662
<u>Autres créances Produit à recevoir</u>		
Total fondations Collectrices	23 107	20 453
Total fondations privées	0	9 701
Sous-total Produits à recevoir	23 107	30 154
Total fondations Collectrices Balance de fichier	12 797	8 053
Sous-total Balance de fichier	12 797	8 053
<u>Autres créances</u>		
Total fondations Collectrices	95 838	68 552
Total fondations privées	55 127	3 686
Sous-total Autres créances	150 965	72 238
Total autres créances- fondation collectrices	134 313 €	99 720 €
Total autres créances - fondation privées	55 127 €	13 387 €
Total autres créances	189 440 €	113 107 €

Total Créances et comptes rattachés fondations collectrices	1 542 059 €	702 878 €
Total Créances et comptes rattachés fondations privées	90 954 €	27 857 €
Total Créances et comptes rattachés	1 633 013 €	730 733 €



Charges constatées d'avance	2016	2015
Total fondations Collectrices	36 183	71 779
Total fondations privées	0	4 134
Total charges constatées d'avance	36 183 €	75 913 €

4.2. Notes sur le passif

4.2.1 Fonds associatifs

Les fonds associatifs s'élèvent au 31 décembre 2016 à près de de 30,49 millions d'euros après affectation du résultat.

Le tableau suivant retrace l'évolution entre le 31/12/2015 et le 31/12/2016 des dotations de la Fondation Notre Dame et des fondations abritées (après proposition d'affectation du résultat).

**Dotation pérenne non consommable**

	2016				2015		
	Valeur Nette après affectation Résultat	Affectation de tout ou partie d'un legs	Affectation de tout ou partie du résultat / consommation de la dotation consommable	Valeur Nette avant affectation du Résultat	Affectation de biens immobiliers en 2016	Renfort ou consommation 2015	Valeur Nette avant affectation du résultat
Fonds associatif							
Dotation pérenne non consommable	5 607 228 €			5 039 639 €			3 303 204 €
<i>Dotation statutaire</i>	1 682 949			1 682 949			1 682 949
<i>Dotations complémentaires</i>	3 924 279	527 589	40 000	3 356 690	535 400	1 201 035	1 620 255
FND-Abritante	2 197 379	310 089		1 887 290		1 051 035	836 255
Programme Entraide - dotation immobilière	689 400			689 400	535 400		154 000
Programme Entraide	1 037 500	217 500	40 000	780 000		150 000	630 000

La Fondation Notre Dame, qui dispose en propre d'une dotation initiale de 1,682 million d'euros, a adopté depuis 2007 une politique de renforcement systématique de sa dotation afin d'être en capacité de couvrir le propre élargissement de ses activités. Ce renfort peut s'exercer soit par affectation de legs non affectés si l'opportunité s'en présente, soit par affectation de produits financiers afin de couvrir à minima l'érosion monétaire. Après l'apport de trois legs non affectés en 2015 (1 051 K€), le renfort de 2016 s'élève à 310 K€. Le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame avait voté en mars 2011 la création d'une dotation de 300 K€ pour le programme Entraide & Education à Paris. Celle-ci a été renforcée depuis de 480 K€, et a bénéficié également d'un immeuble de rapport (d'une valeur de 154 K€). Au titre de 2016, le renfort s'élève, par décision du Conseil, à 257 K€ dont 217 K€ proviennent d'un legs. La dotation bénéficie également de l'apport de deux legs immobiliers.



Dotation des fondations abritées

	2016			renfort ou consommation d'une dotation consommable	2015	
	Valeur Nette après affectation Résultat	Affectation de tout ou partie du résultat / consommation de la dotation consommable	Valeur Nette avant affectation du Résultat		Renfort ou consommation 2015	Valeur Nette avant affectation du résultat
Dotations des fondations abritées	24 885 566 €	220 652 €	24 664 914 €	-285 576 €	199 500 €	24 450 990 €
Dotation initiale	23 439 086 €	-	23 439 086 €	-	-	23 139 086 €
Fondation des Bernardins	300 000		300 000			300 000
Fondation KTO	300 000		300 000			300 000
Fondation Sainte-Geneviève	300 000		300 000			300 000
<i>Sous-total des dotations initiales des fondations collectrices</i>	900 000		900 000			900 000
<i>Sous-total des dotations initiales des fondations privées</i>	22 539 086		22 539 086			22 239 086
Dotations complémentaires	350 918 €	40 000 €	310 918 €	-	199 500 €	111 418 €
Fondation des Bernardins	19 348		19 348			19 348
Fondation KTO	-		-			-
Fondation Sainte-Geneviève	-		-			-
<i>Sous-total des dotations complémentaires des fondations collectrices</i>	19 348	-	19 348		-	19 348
<i>Sous-total des dotations complémentaires des fondations privées</i>	331 570	40 000	291 570		199 500	92 070

Le seuil pour créer une fondation avec dotation au sein de la Fondation Notre Dame est de 300 K€. La Fondation des Bernardins et la Fondation KTO, en 2009, la Fondation Sainte-Geneviève en 2010, ont été créées avec un apport des fondateurs de ce montant. La Fondation KTO et la Fondation Sainte-Geneviève n'ont pas renforcé leur dotation depuis l'origine. Quatre fondations privées ont des dotations pérennes dont une créée en 2016 et une qui a souhaité renforcer sa dotation à hauteur de 40 K€.



	Valeur Nette après affectation Résultat	Affectation de tout ou partie du résultat / consommation de la dotation consommable	Valeur Nette avant affectation du Résultat	renfort ou consommation d'une dotation consommable	Renfort ou consommation 2015	Valeur Nette avant affectation du résultat
Dotations consommables	1 095 562 €	180 652 €	914 910 €	- 285 576 €		1 200 486 €
Fondation des Bernardins	180 652	180 652	-	-		
<i>Sous-total des dotations consommables des fondations collectrices</i>	<i>180 652</i>	<i>180 652</i>	-	-	-	-
<i>Sous-total des dotations consommables des fondations privées</i>	<i>914 910</i>	<i>0</i>	<i>914 910</i>	<i>- 285 576</i>	-	<i>1 200 486</i>

Plusieurs fondations privées ont opté, à leur création, pour des fondations à dotation consommable. La Fondation des Bernardins a décidé de compléter sa dotation de 319 K€ d'une dotation consommable afin d'atteindre les 500 K€ de dotation.

Les autres fondations abritées, non mentionnées dans le tableau de suivi des dotations, sont des fondations de flux ne disposant pas de fonds associatifs.



4.2.2 Affectation de tout ou partie du résultat & réserves

L'évolution de la présentation du résultat est issue des remarques formulées par la Cour des Comptes lors de son contrôle publié en septembre 2016. Celui-ci a conduit à faire évoluer la présentation des comptes touchant en particulier le programme Entraide.

Le tableau de passage ci-dessous retrace l'évolution concernant le résultat avant affectation 2015 :

	Présentation 2016 arrêté des comptes 2015	Intégration du Résultat du Programme Entraide au 31/12/2015	Arrêté des comptes 2015
<u>Résultat de l'exercice avant affectation</u>	3 144 725 €		2 302 748 €
Augmentation de la dotation de la FND abritante et du Programme Entraide	1 201 035 €		1 201 035 €
Affectation en dotation complémentaire des fondations abritées	199 500 €		199 500 €
Affectation nette au poste réserves	1 063 987 €		1 063 987 €
Affectation en report à nouveau des fondations abritées et du Programme Entraide	680 203 €	841 977 €	- 161 774 €



Le résultat 2016 avant affectation se décompose de la manière suivante :

Résultat de l'exercice avant affectation		1 120 983 €
Augmentation de la dotation de la FND abritante et du Programme Entraide		567 589 €
<i>Augmentation de la dotation de la FND-Abritante</i>		<i>+ 310 089 €</i>
<i>Augmentation de la dotation du Programme Entraide & Education</i>		<i>+ 257 500 €</i>
Affectation en dotation complémentaire des fondations abritées		220 652 €
<i>Augmentation de la dotation de la Fondation des Bernardins (dotation consommable)</i>		<i>+ 180 652 €</i>
<i>Augmentation de la dotation d'une fondation privée</i>		<i>+ 40 000 €</i>
Affectation nette au poste réserves de la FND-Abritante		273 814 €
Affectation en report à nouveau des fondations abritées et du Programme Entraide		58 928 €
<i>Affectation du résultat du Programme Entraide</i>		<i>+ 305 652 €</i>
<i>Affectation en résultat de 4 fondations privées</i>		<i>- 246 724 €</i>

Les **mesures** impactant l'affectation du résultat de la FND-abritante sont de 3 ordres :

- **Le renfort des dotations** : Cf note 4.2.2
 - En premier lieu, celui de la FND-abritante, comme le prévoit l'article 13 des statuts de la FND, avec la possibilité de porter en dotation complémentaire des legs & libéralités non affectés.
 - En second lieu, le programme Entraide et Education selon une décision propre au Conseil d'Administration de la FND afin de permettre la diversification des ressources et l'autonomie de ce programme.
 - En troisième lieu, les dotations des fondations abritées selon une décision qui leur est propre.
- **L'affectation nette en poste « Réserves »** :

Seule la FND-abritante a adopté une politique spécifique de réserves à compter de 2009, afin de faire face aux charges communes de la Fondation qui ne seraient pas réimputées aux différentes fondations. A l'exception de l'exercice 2015, l'affectation des revenus de la dotation a toujours été très partielle en raison du besoin de couverture des charges communes. Pour la première fois en 2015, les réserves ont été multipliées par 3,7 grâce à des legs non affectés afin de faire face au développement de la Fondation Notre Dame. Le Conseil d'Administration poursuit en 2016 cette politique prudentielle.



La moitié d'un legs non affecté, soit 310 089 €, a été affecté en réserve. Pour faire face aux charges communes, la Fondation a puisé dans ses réserves à hauteur 36 275 €. La variation des réserves entre 2015 et 2016 est donc de 273 K€.

Tableau de suivi des réserves :

	Réserves pour la communication de la Fondation abritante	Autres réserves de FND-abritante	Total
Réserves au 31/12/2016 après affectation du résultat	0	1 732 246 €	<u>1 732 246 €</u>
<i>Variation 2016</i>	- 18 262 €	+ 292 076 €	+ 273 814
+ Affectation de revenus de la dotation au 31/12/2016	- €	- €	- €
+ Affectation, pour moitié d'un legs	- €	+ 310 089 €	+ 310 089 €
- Utilisation de la réserve en 2016	- 18 262 €	- 18 013 €	- 36 275 €
Réserves au 31/12/2015 après affectation du résultat	18 262 €	1 440 170 €	<u>1 458 432 €</u>
+ Affectation de revenus de la dotation au 31/12/2015	- €	12 952 €	12 952 €
+ Affectation, pour moitié, de trois legs	- €	1 051 035 €	1 051 035 €
- Utilisation de la réserve en 2015	- €	- €	- €
Réserves au 31/12/2014 après affectation du résultat	18 262 €	376 183 €	<u>394 445 €</u>

- **L'affectation en report à nouveau :**

Lpp – koko

- Celui-ci concerne en premier chef et systématiquement le programme Entraide et Education car il est considéré comme étant l'activité propre de la Fondation Notre Dame. A la suite du Contrôle de la Cour des Comptes, la Fondation Notre Dame a repris l'ensemble des résultats antérieurs du Programme Entraide afin qu'ils figurent en report à nouveau alors qu'ils étaient traités en fonds dédiés antérieurement. Cela représente 2 943 K€ de report à nouveau au 1^{er} janvier 2015 et 3 249 K€ au 31 décembre 2016 à la suite de l'affectation du résultat de 305 652 €.
- En second lieu, il peut concerner des fondations privées présentant un report à nouveau négatif car celui-ci ne peut pas être porté comptablement en fonds dédiés. Le résultat débiteur de 3 fondations privées a pour origine les dotations aux



amortissements sur immobilisations corporelles ou financières. En 2016, l'affectation du résultat concerne également une fondation privée – en report à nouveau négatif à fin 2015, repris en fonds dédiés à fin 2016 grâce à une affectation d'un résultat créditeur. Au 31/12/2015, le report à nouveau négatif des fondations privées après affectation du résultat était de - 431 K€.

Au 31/12/2016, il est de - 678 K€, soit une affectation du résultat de - 246 724 €.

4.2.3 Congés payés et Compte Epargne Temps

Ils sont provisionnés sur la base des salaires perçus sur la période, pour un montant total de 32,19 K€ charges sociales comprises.

La provision relative aux jours de congés épargnés par les salariés (Compte Epargne Temps) s'élève à 8 K€ charges sociales comprises.

4.2.4 Indemnités pour départ à la retraite

Elles sont provisionnées dans les comptes, à hauteur de 4 K€.

4.2.5 Taxe sur les salaires

La Fondation Notre Dame bénéficie de l'abattement de taxe sur les salaires de 20 286 €.

Le montant global de la taxe s'élève, en 2016, à 46 658 €.

La Fondation est redevable au 31/12/2016 de 5 701 €.

4.2.6 Fonds dédiés

[Voir note explicative sur les fonds dédiés à la note 3.2.2]

La totalité des fonds dédiés de la Fondation Notre Dame (y compris fonds dédiés spécifiques) passe de 11,328 millions d'euros au 31 décembre 2015 à 9,67 millions d'euros au 31 décembre 2016. La principale raison de la diminution provient du retraitement du report à nouveau du programme Entraide & Education, à la demande de la Cour des Comptes. Soit 2,94 millions d'euros qui figuraient en fonds dédiés en 2015 et qui sont reclassés désormais en report à nouveau. Ne demeure en fonds dédiés du Programme Entraide que les fonds dédiés spécifiques

Parmi les fonds dédiés, les fonds dédiés aux fondations abritées² s'élèvent à 6.38 M€ au 31/12/2016 contre 5.96 M€ au 31/12/2015, soit une augmentation de 0.42 M€.

Parmi les fonds dédiés propres à chaque fondation abritée, les fonds dédiés spécifiques ont été distingués des autres fonds dédiés : leur affectation étant très précise et la réalisation du projet n'ayant pas été encore réalisée en 2016.

Au sein du programme Entraide, seul le Fonds dédié Tibériade n'a pas connu de variation depuis plus de 2 ans. Le projet d'évolution de l'association bénéficiaire de ce fonds dédié ne verra le jour qu'en 2017, justifiant alors une consommation du fonds.

Les tableaux ci-après retracent les mouvements de l'exercice 2016 :

² hors fonds dédiés du Programme Entraide classés en Fonds dédiés aux fondations abritées au 31/12/2015



Fonds dédiés	2016						2015
	Montant total 2016	Montant total de la variation	Dissolution de la fondation abritée	Résultat 2016 après affectation spécifique	Report déficit 2015	Renfort de la dotation	Montant total 2015
Fonds dédiés aux fondations abritées	6 385 520 €	420 630 €	-118 615 €	762 486 €	-2 589 €	220 652 €	5 964 890 €
Fondation des Bernardins	2 264 497 €	172 606 €		353 258 €		180 652 €	2 091 891 €
Fondation KTO	651 865 €	136 442 €		136 442 €			515 423 €
Fondation pour l'Insertion par le Logement	51 505 €	- 97 311 €		- 97 311 €			148 816 €
Fondation Sainte-Geneviève	681 545 €	- 43 788 €		- 43 788 €			725 333 €
Fondation Adveniat	230 715 €	30 646 €		30 646 €			200 069 €
Fondation du Mont Saint-Michel	209 354 €	- 214 547 €		- 214 547 €			423 901 €
Fondation des EDC	74 254 €	8 614 €		8 614 €			65 640 €
Fondation Falret	11 921 €	- 149 552 €		- 149 552 €			161 473 €
Fondation François d'Assise		- 118 615 €	- 118 615 €				118 615 €
Fondation Liens Familiaux	41 675 €	7 852 €		7 852 €			33 823 €
Fondation Avenir du Patrimoine à Paris	98 613 €	96 058 €		96 058 €			2 555 €
Fondation Saint-Etienne	46 817 €	- 66 867 €		- 66 867 €			113 684 €
Fondation Bible et Culture	15 790 €	- 34 512 €		- 34 512 €			50 302 €
Fondation Accueillir la vie	320 914 €	202 755 €		202 755 €			118 159 €
Fondation Yves Mahyeuc	9 730 €	9 730 €		9 730 €			-
Sous-total des fondations collectrices (hors Programme Entraide)	4 709 194 €	- 60 491 €	- 118 615 €	238 776 €	-	180 652 €	4 769 685 €
Sous-total des fondations privées	1 676 325 €	481 121 €	-	523 710 €	- 2 589 €	40 000 €	1 195 204 €



Fonds dédiés spécifiques :

Fonds dédiés spécifiques	2016				2015
	Montant total 2016	Montant total de la variation	Ressources affectées 2016	Consommation du fonds 2016	Montant total 2015
Fonds dédiés spécifiques aux fondations abritées	2 590 046 €	660 754 €	1 466 089 €	805 335 €	1 929 292 €
Fonds dédiés des Bâisseurs	682 691 €	92 000 €	92 000 €	-	590 691 €
sous-total Fondation des Bernardins	682 691 €	92 000 €	92 000 €	-	590 691 €
Fonds dédiés spécifiques correspondant à des acquisitions	787 306 €	213 535 €	213 535 €		573 771 €
Fonds dédiés Legs C immobilisé	264 098 €	264 098 €	264 098 €		
Fonds dédiés Legs C restant à investir	177 676 €	177 676 €	177 676 €		
sous-total Fondation Insertion par le Logement	1 229 080 €	655 309 €	655 309 €	-	573 771 €
Fonds dédiés Solidarité-Education	162 929 €	-			162 929 €
sous-total Fondation Sainte-Geneviève	162 929 €	-	-	-	162 929 €
Fonds dédiés Saint-Augustin	178 895 €	54 841 €	54 841 €	-	124 055 €
Fonds dédiés la Madeleine	55 194 €	7 203 €	52 038 €	44 835 €	47 991 €
Fonds dédiés Saint-Merri	37 230 €	- 67 €	89 933 €	90 000 €	37 297 €
Fonds dédiés St Pierre du Gros Caillou	42 206 €	- 290 958 €	311 542 €	602 500 €	333 163 €
Fonds dédiés St Eustache	100 421 €	58 066 €	108 066 €	50 000 €	42 355 €
Notre-Dame d'Auteuil	51 485 €	50 765 €	50 765 €	-	720 €
Fonds dédiés Saint-Sulpice	18 379 €	18 379 €	18 379 €	-	-
Fonds dédiés Saint-Paul Saint-Louis	31 536 €	15 216 €	33 216 €	18 000 €	16 320 €
sous-total Fondation Avenir du Patrimoine à Paris	515 346 €	- 86 555 €	718 780 €	805 335 €	601 901 €
- Fonds dédiés spécifiques du Programme Entraide	696 828 €	205 754 €	576 093 €	370 339 €	491 073 €
Fonds dédiés Tibériade	87 806 €	-	-	-	87 806 €
Fonds dédiés Œuvre d'Orient	192 069 €	- 105 359 €	119 440 €	224 799 €	297 427 €
Fonds dédiés Basilique St Denis	4 850 €	- 5 150 €	4 550 €	9 700 €	10 000 €
Fonds dédiés legs personnes âgées et enfants	-	- 95 840 €	-	95 840 €	95 840 €
Fonds dédiés St Médard	412 103 €	412 103 €	452 103 €	40 000 €	-



4.2.7 Dettes

	2016	2015
<u>Emprunts financiers et Dettes financières</u>		
Total Fondations Collectrices	49 792	39 331
Total Fondations Privées	437 469	225 103
Total Emprunts financiers	487 261	264 434

<u>Comptes fournisseurs</u>		
Total Fondations Collectrices	738 843	564 200
Total Fondations Privées	24 891	0
Total <u>Comptes fournisseurs</u>	763 734	564 200

<u>Comptes fournisseurs factures non parvenues</u>	-	-
Total Fondations Collectrices	112 685	299 034
Total Fondations Privées	0	120
Total <u>Comptes fournisseurs factures non parvenues</u>	112 685	299 154

<u>Sous-total balance d'échanges de fichiers</u>	-	-
Total Fondations Collectrices	2 093	0
Sous-total balance fichier	2 093	0

Total fournisseurs et comptes rattachés	878 513	863 350
--	----------------	----------------

<u>Total Dettes fiscales et sociales</u>	2016	2015
Total Fondations Collectrices	145 308	153 183
Total Dettes fiscales et sociales	145 308	153 183

<u>Soutiens de projets bénéficiaires restant à solder</u>	2016	2015
Total Fondations Collectrices	3 951 129	3 422 369
Total Fondations Privées	651 650	750 683
Total projets engagés à verser	4 602 779	4 173 052



La Fondation Notre Dame et les fondations abritées pratiquent une politique d'engagement de projets. Les associations bénéficiaires reçoivent un courrier d'engagement et sont invités à appeler les fonds au fur et à mesure de leurs besoins. Les versements s'effectuent ainsi en fonction de l'avancée des projets. L'augmentation des soutiens restant à verser est corrélée à l'augmentation significative des soutiens engagés en 2016 (17,9 millions versus 15,7 millions en 2015).

Autres dettes	2016	2015
Total Fondations Collectrices	2 540 155	117 689
Total Fondations Privées	4 229	7 315
Total autres dettes	2 544 384	125 004

	2016	2015
Total Fondations Collectrices	7 540 006	4 596 909
Total Fondations Privées	1 118 239	982 118
Total dettes et comptes rattachés	8 658 246	5 579 025
Total dettes et comptes rattachés	8 658 246 €	5 579 025 €

Les principales raisons de l'évolution significative du montant des autres dettes proviennent :

- de la réception d'un don de 1,37 million d'euros en préfiguration de la création d'une fondation abritée. La création a été approuvée par le Bureau de la FND mais doit recevoir ultimement début 2017 l'acceptation du Conseil d'Administration conformément aux statuts de la FND.
- du montant des legs et donations en cours de réalisation pour 1 145 K€.
- d'un emprunt contracté par une fondation abritée pour des travaux de 320 K€





NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5.1 Locaux

Depuis juillet 2013, les services administratifs de la Fondation utilisent un local composé de cinq bureaux et d'un espace ouvert d'une surface de 87 m² aux 5^{ème} et 6^{ème} étages du 10 rue du Cloître Notre Dame, dans le 4^{ème} arrondissement de Paris. Ces locaux, partagés avec la Fondation pour l'Insertion par le Logement et la Fondation Avenir du Patrimoine, sont refacturés par l'Association Diocésaine de Paris, ainsi que les espaces communs (salles de réunion) au prorata de leur utilisation.

La Fondation des Bernardins est, depuis l'été 2010, dans des locaux loués 31, rue de Poissy, face au Collège des Bernardins. La Fondation KTO, la Fondation Sainte-Geneviève, la Fondation Adveniat, la Fondation des 850 ans, la Fondation des EDC, la Fondation Falret, la Fondation des Liens Familiaux, la Fondation Accueillir la vie et la Fondation Yves Mahyeuc disposent de locaux mis à disposition par leurs fondateurs, parfois contre une participation aux charges. La Fondation du Mont Saint-Michel et les fondations de particuliers ne disposent pas de locaux spécifiques.

5.2 Effectifs

Les effectifs moyens de la Fondation Notre Dame ont été les suivants en 2016 :

Salariés						
Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadres	Non-cadres	ETP Non-cadres	Total	Total ETP
2015	17	11,00	3,5	2,90	20,5	13,90
2016	15	12,65	2	1,25	17	13,90

L'effectif se compose de :

- une partie des salariés travaillant pour la Fondation abritante, soit 5,46 ETP
- une partie des salariés travaillant pour la Fondation des Bernardins, soit 3,92 ETP
- une partie des salariés travaillant pour le programme « Entraide & Education à Paris », soit 3,35 ETP
- un salarié partageant son temps entre la Fondation pour l'Insertion par le Logement et la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris, avec l'appui partiel du Délégué général, soit 1,17 ETP.

Cela représentait 984,8 K€ de charges dont 373 K€ de charges sociales.

En raison de la présence de fondations abritées, un certain nombre de personnes sont salariées par des structures tierces et sont refacturées - à l'euro prêt - au prorata du temps passé par chacun. Elles peuvent elles-mêmes travailler pour plusieurs fondations abritées. Le tableau - rectifié pour 2016 - tient compte du nombre réel de personnes refacturées et non du nombre de refacturations.

Mise à disposition de personnel						
Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadres	Non-cadres	ETP Non-cadres	Total	Total ETP
2015	17	7,26	5	1,90	22	9,16
2016	23	8,50	6	2,75	29	11,25

Le montant total des refacturations s'élève à 837 K€.

Le détail en est le suivant :

	Mise à disposition de personnel						
	Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadres	Non-cadres	ETP Non-cadres	Total	Total ETP
Charges Communes	2015	2	0,80	0	0,00	2	0,80
	2016	2	0,80	0	0,00	2	0,80
Fondation des Bernardins	2015	2	0,85	0	0,00	2	0,85
	2016	2	0,83	0	0,00	2	0,83
Programme Entraide	2015	1	0,10	0	0,00	1	0,10
	2016	1	0,10	0	0,00	1	0,10
Fondation KTO	2015	4	2,30	2	1,10	6	3,40
	2016	4	1,70	3	1,10	7	2,80
Fondation Sainte-Geneviève	2015	1	1,00	0	0,00	1	1,00
	2016	2	2,00	0	0,00	2	2,00
Fondation du Mont Saint-Michel	2015	1	1,00	0	0,00	1	1,00
	2016	2	0,83	1	0,92	3	1,75
Fondation Liens Familiaux	2015	3	0,16	1	0,08	4	0,24
	2016	4	0,20	1	0,06	5	0,26
Fondation Accueillir la Vie	2015	0	0,00	0	0,00	0	0,00
	2016	0	0,00	1	0,50	1	0,50
Fondation Saint-Etienne	2015	2	0,09	0	0,00	2	0,09
	2016	3	0,13	0	0,00	3	0,13
Fondation Bible et Culture	2015	0	0,00	0	0,00	0	0,00
	2016	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Fondation Falret	2015	3	0,91	1	0,05	4	0,96
	2016	5	1,84	0	0,00	5	1,84
Fondation Avenir du Patrimoine	2015	0,25	0,05	0	0,00	0,25	0,05
	2016	0,25	0,07	0	0,00	0,25	0,07



5.3 Contribution des bénévoles

Les 12 membres du Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Seuls sont remboursés les frais de déplacements lorsque les membres en font la demande. Il n'y a pas eu de remboursement en 2016.

La Fondation Notre Dame a également eu recours en 2016 à des bénévoles au siège de la Fondation Notre Dame. Cela représente, en Equivalent Temps Plein :

	Année	Relations Donateurs	Gestion et Comptabilité	Total
Bénévoles	2015	0,2	0,4	0,6
	2016	0	1,8	1,8

Les fondations abritées disposent chacune d'un Comité exécutif également bénévole composé :

- pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- pour partie de personnes qualifiées.

L'investissement des membres des Comités exécutifs n'a pas été mesuré en 2016.

A noter : la Fondation des Bernardins est dotée d'un comité de développement, composé d'une vingtaine de bénévoles, qui se réunit toutes les semaines et qui œuvre par thématique de recherche de fonds (particuliers, entreprises, international, etc...). Soit en Equivalent Temps Plein, près de 6 ETP.

Comme en 2015, la Fondation Sainte-Geneviève a eu recours à 6 bénévoles dans le courant de l'année 2016 pour 1,4 ETP.

La Fondation pour l'Insertion par le Logement a également bénéficié de 2 bénévoles pour 0,8 ETP.

5.4 Honoraires du Commissaire aux Comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Facturés à la Fondation Notre Dame abritante, ils s'élèvent à 65 097 € et font partie des charges administratives communes.



5.5 Charges administratives communes

Les charges administratives communes consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du programme Entraide.

Les charges administratives communes s'élèvent en 2016 à 727 082 €. Les contributions des fondations abritées et du programme Entraide & Education s'élèvent à 553 925 €. La Fondation utilise la totalité des produits financiers et opère un prélèvement sur ses réserves pour équilibrer ses charges.

5.6 Engagements hors bilan au 31/12/2016

Pour 2017

Engagements reçus	Apport des fondateurs	Legs	Donations ou Donations temporaires d'usufruit	Convention d'entreprise et fondation / Don	Total
FND-abritante		1 232 802 €			1 232 802 €
Fondation Avenir du Patrimoine à Paris			140 000 €		140 000 €
Fondation des Bernardins		125 333 €	365 736 €	251 000 €	742 069 €
Fondation des EDC			200 000 €		200 000 €
Fondation Falret				62 000 €	62 000 €
Fondation KTO		916 032 €			916 032 €
Fondation Mont Saint-Michel				110 000 €	110 000 €
Fondation pour l'Insertion par le Logement			333 €	150 000 €	150 333 €
Fondation Sainte Geneviève			41 275 €		41 275 €
Programme Entraide & Education		438 567 €	169 116 €		607 683 €
Fondation Yves Mahyeuc	25 000 €				25 000 €
Total Fondations Privées	350 000 €		220 053 €		570 053 €
Total	375 000 €	2 712 734 €	1 136 513 €	573 000 €	4 797 247 €

**Pour 2018 et suivants**

Engagements reçus	Apport des fondateurs	Legs	Donations ou Donations temporaires d'usufruit	Convention d'entreprise et fondation / Don	Total
Fondation des Bernardins			498 000 €	70 000 €	568 000 €
Fondation des EDC			401 093 €		401 093 €
Fondation Mont Saint-Michel				145 000 €	145 000 €
Fondation pour l'Insertion par le Logement			37 €		37 €
Fondation Sainte Geneviève			24 190 €		24 190 €
Programme Entraide & Education			338 232 €		338 232 €
Total Fondations Privées	100 000 €		609 349 €		709 349 €
Total	100 000 €	0 €	1 870 901 €	215 000 €	2 185 901 €

Pour le programme Entraide & Education à Paris, le Conseil d'Administration a par ailleurs pris l'engagement de soutenir en 2017 des projets.

<i>Engagements donnés Programme Entraide & Education</i>	<i>2017</i>
Aux Captifs La Libération - projet de développement en paroisses	100 000 €
Jeunesse Saint-Vincent de Paul - projet de rénovation de la Maison des Jeunes	200 000 €
FACEL - Convention de partenariat	160 000 €
TOTAL	460 000 €



Enfin, une Fondation abritée privée s'est aussi engagée à soutenir un projet pendant 2 ans.

<i>Engagements donnés</i>	<i>2017</i>
Le Chemin de Pierre : création d'un foyer pour personnes autistes	10 000 €
TOTAL	10 000 €

Une Fondation abritée privée a également signée une promesse d'hypothèque pour un emprunt lié à des travaux.

<i>Engagements donnés Fondation privée</i>	<i>2017</i>
Promesse d'hypothèque	320 000 €
TOTAL	320 000 €

5.7 Contributions volontaires en nature

La Fondation des Bernardins a bénéficié de contributions en nature (34 726 €) ainsi que la Fondation Falret (109 058 €) correspondant à des manifestations publiques au titre de Cap Santé, stigmatisation du handicap psychique.



**NOTE 6 : PROJETS SOUTENUS****Programme Entraide & Education à Paris :**

	Projets engagés		Annulation		Projets nets engagés	
	Nbr	Montant	Nbr	Montant	Nbr	Montant
Projets par décision du Bureau de la Fondation Notre Dame	25	534 543 €	1	11 780 €	25	522 763 €
Projets par décision du Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame	20	1 522 246 €			20	1 522 246 €
Projets par délégation	90	460 127 €	13	9 730 €	90	450 397 €
Annulation partielle de projets des années antérieures						
Sous-total des projets non affectés	135	2 516 916 €	14	21 510 €	135	2 495 406 €
Fonds d'Urgence	32	42 183 €	1	550 €	32	41 633 €
Projet Carême : familles fragilisées	3	35 957 €			3	35 957 €
Projet affecté : Les Amis de la Basilique Saint-Denis	1	9 700 €			1	9 700 €
Projet Œuvre d'Orient Hopital d'Hazmieh (Liban)	1	224 799 €			1	224 799 €
Projet affecté patronage St Médard	1	40 000 €			1	40 000 €
Sous-total des projets affectés	6	310 456 €			6	310 456 €
Accompagnement et suivi des projets		107 445 €				107 445 €

**10 principales associations soutenues en 2016 ***

Associations	Montant accordé	Nombre de projets concernés	dont engagements sur plusieurs années **
Captifs	310 000 €	9	
Jeunesse St Vincent de Paul	219 900 €	4	oui
Musique Sacrée	143 600 €	5	
FACEL	179 549 €	7	oui
Patronage Notre-Dame du Bon Conseil (18e)	87 480 €	4	
Le Figuier	75 800 €	3	
Le Cœur, patronage du Haut Ménilmontant	75 896 €	4	
Art, Culture et Foi	53 808 €	5	
La Camillienne (12e)	27 390 €	4	
Association Sainte-Geneviève	24 090 €	4	
Total	1 197 513 €	49	

* hors soutiens accordés via Mains ouvertes et fonds d'urgence

** Cet engagement est comptabilisé au titre de 2016

Projets non soldés

Projets engagés pour l'année 2016	74 projets non soldés	1 809 619
Projets engagés pour l'année 2015	15 projets non soldés	131 583
Projets antérieurs non soldés	8 projets non soldés	68 885
	Total	2 010 088 €



Fondation KTO

	Projets nets engagés	
	Nbr	Montant
Soutien à l'association KTO	53	7 123 000 €
Total des projets KTO	53	7 123 000 €

Fondation des Bernardins

	Projets nets engagés	
	Nbr	Montant
Soutien pour les travaux de rénovation du Collège	1	700 000 €
Soutien pour la programmation culturelle	3	1 565 000 €
<i>Sous-total des projets soutenus</i>	4	2 265 000 €
Projet affecté : Musique	4	81 000 €
Projet affecté : Recherche & colloques	17	453 000 €
Projet affecté : Art	2	26 000 €
Projet affecté : Mardi des Bernardins	2	25 000 €
Projet affecté : International	1	200 000 €
<i>Sous-total des projets affectés</i>	26	785 000 €
Consommation du fonds des Bâisseurs	0	0 €
Accompagnement & suivi projets	2	22 488 €
Total des missions sociales Fondation des Bernardins	32	3 072 488 €

Fondation pour l'Insertion par le Logement.

	Projets nets engagés	
	Nbr	Montant
Projets en propre		11 803 €
Total des projets FIPL		11 803 €

**Fondation Sainte-Geneviève**

	Projets nets engagés	
	Nbr	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	72	834 220 €
Projets en propre		572 €
Accompagnement et suivi des projets		89 311 €
Total des missions sociales Fondation Ste Geneviève	72	924 103 €

Fondation des EDC

	Projets nets engagés	
	Nbr	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	8	162 200 €
Projets en propre		10 182 €
Total des missions sociales Fondation EDC	8	172 382 €

L'accompagnement et le suivi des projets est assuré par un comité bénévole.

Fondation du Mont St Michel

	Projets engagés		Annulation		Projets nets engagés	
	Nbr	Montant	Nbr	Montant	Nbr	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	4	390 000 €	1	27 041 €	4	362 959 €
Projets en propre		12 171 €				12 171 €
Accompagnement et suivi des projets		57 259 €				57 259 €
Total des missions sociales Fondation Mont St Michel	4	459 430 €	1	27 041 €	4	432 389 €

Une partie du suivi des projets du Prieuré d'Ardevon (travaux, aménagement accueil) est assuré par des bénévoles.



Fondation Saint-Etienne :

	Projets nets engagés	
	Nbr	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	12	287 900 €
Accompagnement et suivi des projets	0	3 746 €
Total des missions sociales Fondation Saint-Etienne	12	291 646 €

Fondation Falret

	Projets engagés		Annulation		Projets nets engagés	
	Nbr	Montant	Nbr	Montant	Nbr	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	7	80 000 €	1	10 000 €	7	70 000 €
Projets en propre		238 946 €				238 946 €
Accompagnement et suivi des projets		120 700 €			0	120 700 €
Total des missions sociales Fondation Falret	7	439 646 €	1	10 000 €	7	429 646 €

Fondation Liens Familiaux

	Projets nets engagés	
	Nbr	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	3	151 500 €
Accompagnement et suivi des projets		2 473 €
Total des missions sociales Fondation Liens Familiaux	3	153 973 €



Fondation Avenir du Patrimoine

	Projets nets engagés	
	Nbr	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	11	836 571 €
Projets soutenus par des subventions publiques	0	68 000 €
Total des missions sociales Fondation Avenir du Patrimoine	11	904 571 €

Fondation François d'Assise

	Projets engagés		Annulation		Projets nets engagés	
	Nbr	Montant	Nbr	Montant	Nbr	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	9	96 900 €	2	11 000 €	9	85 900 €
Total des missions sociales Fondation François d'Assise	9	96 900 €	2	11 000 €	9	85 900 €

Fondation Bible et Culture

	Projets nets engagés	
	Nbr	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	2	70 000 €
Total des missions sociales Fondation Bible et Culture	2	70 000 €

Fondation Accueillir la Vie

	Projets nets engagés	
	Nbr	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	8	190 600 €
Total des missions sociales Fondation Accueillir la Vie	8	190 600 €

**Fondation Adveniat**

	Projets nets engagés	
	Nbr	Montant
Total des projets Fondation Adveniat	10	144 981 €

Fondations privées

	Projets engagés		Annulation		Projets nets engagés	
	Nbr	Montant	Nbr	Montant	Nbr	Montant
Projets en propre		7 680 €				7 680 €
Fondations privées	70	1 776 809 €	3	60 587,28	70	1 716 221,72 €

Total général des projets soutenus en 2016 :

Fondation Notre Dame & ses fondations abritées	Projets engagés		Annulation		Projets nets engagés	
	Nbr	Montant	Nbr	Montant	Nbr	Montant
Total des Projets des fondations collectrices	474	16 287 427 €	19	70 101 €	402	16 217 326 €
Total des Projets des fondations privées	70	1 769 129 €	3	60 587 €	70	1 708 542 €
Total des projets soutenus par subventions publiques	0	68 000 €	0	0 €	0	68 000 €
Projets en propre		281 354 €				281 354 €
Accompagnement et suivi des projets	2	403 422 €	0	0 €	2	403 422 €
Total des missions sociales	546	18 809 332 €	22	130 688 €	474	18 678 644 €

Le montant total des projets soutenus en 2016 n'inclut pas le reversement du boni de liquidation d'une fondation abritée pour 44,5 K€ (voir Note 7 détaillée).





NOTE 7. COMMENTAIRES SUR LE COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES DE L'EXERCICE

Le Compte Emploi des Ressources a été établi conformément au règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2008-12 du 7 mai 2008.

7.1 Emplois

7.1.1 Contenu des missions sociales

La Fondation Notre Dame - comme les fondations qui font appel public à la générosité qu'elle abrite - a vocation à apporter un soutien moral et financier à des projets menés par des associations :

- soit très largement dans les domaines caritatif, social et éducatif d'une part, dans les domaines de l'art, de la culture et de la communication d'autre part (Programme Entraide & Education, Fondation Sainte-Geneviève, Fondation Advéniat, Fondation Saint-Etienne).
- soit de manière plus spécifique :
 - pour la rénovation, l'entretien et le fonctionnement du collège des Bernardins (Fondation des Bernardins),
 - pour la mise en œuvre et le développement d'activités de diffusion et de production de programmes à vocation culturelle, sociale, éthique ou artistique (Fondation KTO)
 - pour l'insertion de personnes ou de familles en difficulté, par l'acquisition de biens immobiliers et la promotion d'un accompagnement de qualité (Fondation pour l'Insertion par le Logement).
 - pour la sauvegarde des églises classées ou présentant un intérêt local culturel reconnu à Paris (Fondation Avenir du Patrimoine à Paris)
 - pour des projets d'équipement et d'aménagement nécessaires à l'accueil des personnes venant découvrir le Mont Saint-Michel et la mise en réseau et animation de l'existant (Fondation du Mont Saint-Michel)
 - pour la mise en œuvre d'actions à caractère social et philanthropique permettant d'ordonner la vie économique autour de l'homme et du bien commun (Fondation des EDC)
 - pour la promotion et le développement d'actions au profit des personnes exclues et/ou souffrant de troubles psychiques, mais également pour le développement d'une communication grand public et le développement d'une recherche action sur les effets sociaux des maladies psychiques (Fondation Falret)
 - pour le soutien à des projets destinés à aider ceux et celles qui désirent construire, vivre et consolider une vie familiale de qualité, facteur de richesse collective, de cohésion sociale et rempart contre la précarité. (Fondation Liens familiaux)
 - pour le soutien à des projets de mise en valeur de la Bible (Fondation Bible & Culture)
 - pour l'accueil de jeunes ou futures mères en situation de détresse, afin de les sortir de la précarité et faciliter leur réinsertion sociale et l'avenir de leurs enfants (Fondation Accueillir la Vie)



- pour soutenir l'enseignement supérieur en Bretagne, à travers notamment le développement de l'ECAM Rennes Louis de Broglie et de l'Institut Catholique de Rennes ainsi que tout projet et de formation pédagogique en Bretagne ayant pour but d'organiser, d'assurer et de promouvoir une formation humaine, intellectuelle, scientifique ou technique (Fondation Yves Mahyeuc).

Le Compte d'Emploi des Ressources spécifique à chaque fondation abritée faisant appel public à la générosité permet ainsi de connaître les montants attribués à chacune de ces finalités. Les 15 CER édités ainsi par la Fondation Notre Dame sont notamment disponibles en ligne sur le site fondationnotredame.fr dans les pages dédiées à chacune des fondations. Dans le Compte d'Emploi des Ressources de la Fondation Notre Dame, la différence entre la colonne « Emplois du Compte de résultat » et la colonne « Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N » résulte du montant total des soutiens accordés aux associations par les fondations privées.

N'étant pas directement opérationnelles, la Fondation Notre Dame et ses fondations abritées ont donc l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes ». Elles peuvent avoir néanmoins deux autres types de dépenses pour les missions sociales :

- de manière beaucoup plus modeste, les coûts engendrés par la sélection et le suivi de ces mêmes organismes. Ces coûts consistent majoritairement en temps consacré par le personnel salarié à l'accompagnement des projets.

Ils concernent en 2016 le programme Entraide & Education, la Fondation des Bernardins, la Fondation Sainte-Geneviève, la Fondation Falret, la Fondation liens familiaux et la Fondation Saint-Etienne, la Fondation du Mont St Michel.

Cela a donné lieu à la création de la sous-rubrique « Accompagnement des projets ».

- des charges externes réglées directement par la fondation abritée qui viennent principalement :
 - pour la Fondation pour l'Insertion par le Logement, des frais de rénovation et de gestion des appartements utilisés pour des personnes et familles en situation de précarité ;
 - pour la Fondation des EDC, des frais d'organisation d'un prix ;
 - pour la Fondation Falret, de la mise en œuvre d'une campagne de communication pour lutter contre la stigmatisation des malades psychiques ;
 - pour la Fondation du Mont Saint-Michel, de l'organisation des mises en réseaux des différents acteurs, notamment à l'occasion des 1050 ans du Mont.
 - pour la Fondation Sainte-Geneviève de charges liées au suivi des projets

Ces charges se retrouvent dans la sous-rubrique « Actions réalisées directement ».

Est également inclus dans la rubrique « Missions sociales » le reversement en 2016 à une autre fondation reconnue d'utilité publique, du boni de liquidation d'une fondation abritée, la Fondation François d'Assise. Cela représente 44,5 K€ comptabilisée en charges exceptionnelles en compte de résultat.



7.1.2 Contenu des frais d'appel public à la générosité

La Fondation Notre Dame et ses fondations abritées collectrices sont financées quasi exclusivement par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds à l'exception de la Fondation des Bernardins qui a des salariés dédiés à la recherche de mécénat auprès des entreprises. Le manque naturel de notoriété de fondations qui débutent peut entraîner des charges importantes de mise en place de la collecte. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par chacun des comités exécutifs des fondations abritées ainsi que, pour le programme Entraide & Education à Paris, par le Bureau et le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Le ratio présenté tient compte de ces charges, rapportées à la totalité des ressources collectées auprès du public (dons, donations, legs, assurances-vie, revenus locatifs issus de biens donnés par les donateurs ou testateurs, revenus financiers issus de l'ensemble de ces produits). Il exclut les frais d'information (voir 7.1.5)

7.1.3 Contenu des frais de recherche des autres fonds privés

Figurent en frais de recherche des autres fonds privés les frais de recherche de mécénat d'entreprises, fondations d'entreprises et autres frais de recherches de fonds qui donnent lieu à la rédaction d'une convention de mécénat. La Fondation des Bernardins est la seule fondation concernée en 2016.

7.1.4 Contenu des charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics

Fondation de redistribution, la Fondation Notre Dame ne s'inscrit pas dans une démarche de recherche de subventions publiques mais peut être amenée à en recevoir de manière marginale. Cela représente 68 000 € en 2016. Cette rubrique est habituellement nulle.

7.1.5 Contenu des frais d'information et de communication

Il a été distingué les frais d'information et de communication lorsqu'il s'agissait, à travers des lettres d'information dédiées, d'informer les donateurs sur l'utilisation des fonds et la mission sociale.

7.1.6 Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement recouvrent l'ensemble des charges communes, menées par la Fondation abritante, et liées au fonctionnement de toutes les fondations abritées. Il s'agit essentiellement du temps de la direction générale pour le suivi des obligations légales et déontologiques, des charges comptables et financières dont la charge de commissariat aux comptes, des charges de communication générales (comme le site Internet de la Fondation Notre Dame) ou l'édition d'une brochure pour les fondations abritées. Les frais de fonctionnement sont couverts pour partie par une contribution des fondations abritées, pour partie par l'utilisation partielle des revenus de la dotation de la Fondation Notre Dame, voire des réserves.



Les frais de gestion des fondations abritées recouvrent également les charges de location et de gestion immobilière. A la demande de la Cour des Comptes, elles sont distinguées pour la première fois dans le CER 2016, y compris pour les fondations faisant appel public à la générosité. Sont concernés la Fondation des Bernardins, la Fondation Sainte-Geneviève, la Fondation Accueillir la Vie. Les autres fondations abritées bénéficient de locaux mis à disposition gracieusement.

Les frais de gestion des fondations privées ne figurent pas dans la colonne d'affectation des emplois des ressources collectées auprès du public car ces fondations ne font pas appel public à la générosité.

7.1.7 Engagements à réaliser sur ressources affectées

Les engagements à réaliser sur ressources affectées concernent, pour le CER de la Fondation Notre Dame – abritante, toutes les ressources non utilisées au 31 décembre de l'exercice par les fondations abritées, hormis les dons non affectés du programme Entraide & Education, propre à la FND. Pour le CER spécifique à chaque fondation faisant appel public à la générosité, elle ne concerne que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]

7.1.8 Excédent de ressources de l'exercice

L'excédent de ressources de l'exercice a une quadruple composition :

- les dons non affectés du programme Entraide & Education ;
- les montants portés en renfort des dotations à la clôture de l'exercice tant pour la FND-Abritante que des fondations abritées faisant appel public à la générosité visant la pérennité. Conformément à l'article 13 des statuts de la FND, ces montants font l'objet d'une décision du Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ou du Comité exécutif de la fondation abritée concernée et portent sur un excédent de ressources ou un legs non affecté ;
- l'éventuel renfort de la réserve de la FND-abritante ;
- le report à nouveau des fondations déficitaires.

7.2 Ressources

7.2.1 Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice

Dans le CER 2016 de la Fondation Notre Dame, le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice concerne les dons non affectés et non employés du Programme Entraide.

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

7.2.2 Ressources collectées auprès du public



Il s'agit essentiellement de dons manuels des particuliers et dans une moindre mesure de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit issus du Programme Entraide & Education ou de l'une des fondations faisant appel public à la générosité. Lorsque le mécénat d'entreprise résulte d'une campagne réalisée dans le cadre des collectes de dons auprès des particuliers, il est également intégré dans cette rubrique.

7.2.3 Autres produits liés à la générosité du public

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public (sous-rubrique ad hoc), des revenus locatifs et des revenus des dotations ainsi que des produits d'échanges de fichiers, de ventes aux enchères et des contributions de mécènes ou donateurs à des manifestations.

7.2.4 Autres fonds privés

Les autres fonds privés sont composés : des apports, dons, donations et legs des fondateurs privés. Leur démarche ne résulte pas en effet d'une campagne d'appel public à la générosité. Est également comptabilisé en autres fonds privés la reprise d'une quote-part de la dotation consommable d'une fondation privée.

Du mécénat des entreprises, fondations et autres personnes morales ayant donné lieu, pour les entreprises, à la signature d'une convention.

7.2.5 Subventions & autres concours publics

Des co-financements publics ont pu être obtenus pour des projets soutenus par la Fondation Notre Dame ou ses fondations abritées. En 2016, seule la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris est concernée pour un montant marginal : 68 K€.

7.2.6 Autres produits

Les autres produits sont de trois ordres :

- les produits financiers des fondations ne faisant pas appel public à la générosité ;
- les revenus locatifs des fondations ne faisant pas appel public à la générosité;
- les autres produits, principalement les produits exceptionnels des fondations ne faisant pas appel public à la générosité.

7.2.7 Variation des fonds dédiés

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 4.2.6.

7.2.8 Contributions volontaires en nature

La Fondation des Bernardins bénéficie de mécénat en nature ou en compétence (formation à l'accueil, conseil en communication) et d'hébergement d'intervenants. La Fondation Falret a bénéficié en 2016 d'un important soutien logistique pour l'organisation, sur le parvis de la Défense, de « Cap sur la santé mentale », événement de lutte contre la stigmatisation de la maladie psychique.